

Séance du 25 septembre 2025

Date de la convocation :
Le : 22/09/2025

Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir de vote
CUGNIET Patrick	x			
HEYD Coralie	x			
ORCEL Jean-Pierre	x			
BILLOD Jérémy	x			
BERNAL Valérie	x			
SANCHEZ Alain	x			
PRAT Marie-Christine	x			
MICHEL-GORDAZ Christine	x			
BERNARD Vincent	x			
GAY Stéphane	x			

D31_09_25

Objet : Délibération portant revalorisation des loyers des logements communaux T2 – Maison BARRAL

Monsieur le maire dit que suite à la rénovation des logements communaux (maison BARRAL), deux logements sont désormais disponibles à la location.

Un T2 sis au second étage et un autre T2 : duplex avec balcon. Le maire propose de les mettre à la location pour les sommes respectives de 380 € et 340 €.

Comme les deux T2 doivent être loués à la même personne. Ainsi, le maire annonce donc le montant du loyer total de 720.00 €.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents :

VOTE le montant du loyer du logement communal T2 sis au 1^{er} étage de l'ancienne maison BARRAL à 720.00 €

AUTORISE le maire à engager toutes démarches administratives nécessaires à la location de ce logement communal et à signer tout acte se référant à la location à venir.

D32_09_25

Objet : Validation du devis pour le déploiement d'un centrex

Le maire explique au conseil municipal la nécessité de déployer un centrex. Il dit que la téléphonie centrex est connue sous le nom de téléphonie hébergée, téléphonie dans le Cloud, téléphonie sur IP ou encore téléphonie VoIP, qui est un système de téléphonie fixe sans contrainte et économique qui ne nécessite qu'un accès à Internet pour fonctionner.

Il dit que la téléphonie Centrex est une solution clé en main et simple à déployer qui a été proposée par la Communauté de Communes Bièvre Isère.

Il annonce le montant de la proposition de la communauté de communes qui s'élève à 2 362.95€ HT, soit 2 835.54€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis pour le déploiement d'un centrex pour le montant de 2 362.95 € HT soit 2 835.54 € TTC et autorise le maire à signer le devis mis à sa disposition ainsi que d'engager toutes les démarches en lien avec cette future installation.

- voix pour : 10

- voix contre : 0

- abstention : 0

[D33_09_25](#)

[Objet : Choix de l'équipe d'ingénierie pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements](#)

Le maire rappelle les différents échanges au sujet du devenir du bâtiment de l'ancienne mairie et la volonté de le réhabiliter en logements qui seront, par la suite, destinés à la location. Il rappelle que, par délibération D12_02_25 en date du 24 février dernier, le conseil municipal l'a autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre concernant ce projet avec l'atelier d'architecture J-F PEPILLO et dit avoir signé la proposition d'honoraires le 6 mars dernier.

Il expose aujourd'hui au conseil municipal la nécessité de faire le choix de l'équipe d'ingénierie.

Il donne lecture des différentes propositions qui sont en sa possession :

- Économiste : ECOORD – Renaud Vacher
- Bureau d'études Structure : INGEPLAN – Frédéric BOYER
- Bureau d'études Fluides et RE 2020 : TEB – Richard LESPINASSE

L'atelier d'architecture J-F PEPILLO sera le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre comptant les bureaux d'études ci-dessus.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal :

APPROUVE le choix de l'équipe d'ingénierie pour la réhabilitation de l'ancienne mairie, à savoir :

- Architecte : Jean-François PEPILLO, mandataire de l'équipe d'ingénierie
- Économiste : ECOORD – Renaud VACHET
- Bureau d'études Structure : INGEPLAN – Frédéric BOYER
- Bureau d'études Fluides et RE 2020 : TEB – Richard LESPINASSE

- voix pour : 10

- voix contre : 0

- abstention : 0